



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 6 juin 2016 à 19 h
8420, boul. Lacordaire**

PRÉSENCES :

Monsieur Michel Bissonnet, maire d'arrondissement
Monsieur Dominic Perri, conseiller de la ville
Madame Patricia R. Lattanzio, conseillère de la ville
Monsieur Mario Battista, conseiller d'arrondissement
Madame Lili-Anne Tremblay, conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Steve Beaudoin, directeur d'arrondissement
Me Guylaine Champoux, secrétaire d'arrondissement

CA16 13 0138

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Qu'à 19 h, la présente séance du conseil d'arrondissement soit ouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.01

CA16 13 0139

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Mario Battista

et résolu :

Que l'ordre du jour de la présente séance du conseil d'arrondissement soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02



CA16 13 0140

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2016.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2016 soit approuvé tel que soumis à ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.03

CA16 13 0141

MOTION POUR LE 40E ANNIVERSAIRE DE L'ASSOCIATION DE BASEBALL ST-LÉONARD.

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Saint-Léonard a mis en place, en 2013, un programme de reconnaissance pour honorer, chaque année, les organismes partenaires qui célèbrent un 10e, 15e, 20e, 25e, 30e, 40e ou 50e anniversaire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, dans le cadre de ce programme, doit décerner, soit une plaque honorifique, soit un certificat encadré, aux organismes qui célèbrent un tel anniversaire, et adopter une motion de reconnaissance pour chacun d'eux;

CONSIDÉRANT QUE l'Association de baseball St-Léonard qui célèbre en 2016 son 40e anniversaire figure parmi les organismes honorés cette année;

CONSIDÉRANT QUE l'Association de baseball St-Léonard est un précieux partenaire de l'arrondissement de Saint-Léonard dans l'offre de services de sports et de loisirs, en offrant une expérience enrichissante du baseball dans un milieu convivial et sécuritaire;

CONSIDÉRANT QUE l'Association de baseball St-Léonard collabore avec l'arrondissement de Saint-Léonard pour promouvoir la pratique sportive, et plus particulièrement celle du baseball, sur le territoire, tout en favorisant le développement de l'esprit sportif et de saines habitudes de vie chez les joueurs.

Il est proposé par Michel Bissonnet

appuyé par Patricia R. Lattanzio, Dominic Perri, Mario Battista et Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Que le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, au nom de toutes les Léonardoises et de tous les Léonardois, adresse ses plus sincères remerciements à l'Association de baseball St-Léonard pour ses 40 années de présence et d'engagement au sein de la communauté léonardoise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.04 1163071006

CA16 13 0142

MOTION POUR LE 40E ANNIVERSAIRE DE L'ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR ST-LÉONARD INC.

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Saint-Léonard a mis en place, en 2013, un programme de reconnaissance pour honorer, chaque année, les organismes partenaires qui célèbrent un 10e, 15e, 20e, 25e, 30e, 40e ou 50e anniversaire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, dans le cadre de ce programme, doit décerner, soit une plaque honorifique, soit un certificat encadré, aux organismes qui célèbrent un tel anniversaire, et adopter une motion de reconnaissance pour chacun d'eux;

CONSIDÉRANT QUE l'Association du hockey mineur St-Léonard inc. qui célèbre en 2016 son 40e anniversaire figure parmi les organismes honorés cette année;

CONSIDÉRANT QUE l'Association du hockey mineur St-Léonard inc. est un précieux partenaire de l'arrondissement de Saint-Léonard pour promouvoir la participation aux activités sportives sur le territoire, notamment en invitant la population léonardoise à pratiquer le hockey;

CONSIDÉRANT QUE l'Association du hockey mineur St-Léonard inc. collabore avec l'arrondissement de Saint-Léonard pour favoriser le développement de saines habitudes de vie chez les joueurs, tout en encourageant la pratique sportive dans un environnement sécuritaire où règne l'esprit sportif.

Il est proposé par Michel Bissonnet

appuyé par Patricia R. Lattanzio, Dominic Perri, Mario Battista et Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Que le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, au nom de toutes les Léonardoises et de tous les Léonardois, adresse ses plus sincères remerciements à l'Association du hockey mineur St-Léonard inc. pour ses 40 années de présence et d'engagement au sein de la communauté léonardoise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.05 1163071005

CA16 13 0143

MOTION POUR LE 40E ANNIVERSAIRE DE L'ASSOCIATION RÉGIONALE DE PÉTANQUE BOURASSA.

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Saint-Léonard a mis en place, en 2013, un programme de reconnaissance pour honorer, chaque année, les organismes partenaires qui célèbrent un 10e, 15e, 20e, 25e, 30e, 40e ou 50e anniversaire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, dans le cadre de ce programme, doit décerner, soit une plaque honorifique, soit un certificat encadré, aux organismes qui célèbrent un tel anniversaire, et adopter une motion de reconnaissance pour chacun d'eux;

CONSIDÉRANT QUE l'Association régionale de pétanque Bourassa qui célèbre en 2016 son 40e anniversaire figure parmi les organismes honorés cette année;

CONSIDÉRANT QUE l'Association régionale de pétanque Bourassa est un précieux partenaire de l'arrondissement de Saint-Léonard dans l'offre de services de sports et de loisirs, en offrant une expérience enrichissante de la pétanque à la population Léonardoise;



CONSIDÉRANT QUE l'Association régionale de pétanque Bourassa collabore avec l'arrondissement de Saint-Léonard afin d'organiser un tournoi de pétanque annuel dans un milieu sécuritaire où règne le respect.

Il est proposé par Michel Bissonnet

appuyé par Patricia R. Lattanzio, Dominic Perri, Mario Battista et Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Que le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, au nom de toutes les Léonardoises et de tous les Léonardois, adresse ses plus sincères remerciements à l'Association régionale de pétanque Bourassa pour ses 40 années de présence et d'engagement au sein de la communauté léonardoise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.06 1163071008

CA16 13 0144

MOTION POUR LE 40E ANNIVERSAIRE DU CERCLE D'ARTISANAT DE SAINT-LÉONARD.

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Saint-Léonard a mis en place, en 2013, un programme de reconnaissance pour honorer, chaque année, les organismes partenaires qui célèbrent un 10e, 15e, 20e, 25e, 30e, 40e ou 50e anniversaire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, dans le cadre de ce programme, doit décerner, soit une plaque honorifique, soit un certificat encadré, aux organismes qui célèbrent un tel anniversaire, et adopter une motion de reconnaissance pour chacun d'eux;

CONSIDÉRANT QUE le Cercle d'artisanat de Saint-Léonard qui célèbre en 2016 son 40e anniversaire figure parmi les organismes honorés cette année;

CONSIDÉRANT QUE le Cercle d'artisanat de Saint-Léonard est un précieux partenaire de l'arrondissement de Saint-Léonard dans l'offre de loisirs culturels, en favorisant la pratique d'un art artisanal auprès de la population léonardoise;

CONSIDÉRANT QUE le Cercle d'artisanat de Saint-Léonard collabore avec l'arrondissement de Saint-Léonard pour promouvoir la pratique de l'artisanat au niveau récréatif afin de favoriser la transmission du savoir-faire et encourager les interactions sociales.

Il est proposé par Michel Bissonnet

appuyé par Patricia R. Lattanzio, Dominic Perri, Mario Battista et Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Que le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, au nom de toutes les Léonardoises et de tous les Léonardois, adresse ses plus sincères remerciements au Cercle d'artisanat de Saint-Léonard pour ses 40 années de présence et d'engagement au sein de la communauté léonardoise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.07 1163071003

CA16 13 0145

MOTION POUR LE 40E ANNIVERSAIRE DU CLUB DE L'ÂGE D'OR LADAUVERSIÈRE NUOVA-FORZA.

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Saint-Léonard a mis en place, en 2013, un programme de reconnaissance pour honorer, chaque année, les organismes partenaires qui célèbrent un 10e, 15e, 20e, 25e, 30e, 40e ou 50e anniversaire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, dans le cadre de ce programme, doit décerner, soit une plaque honorifique, soit un certificat encadré, aux organismes qui célèbrent un tel anniversaire, et adopter une motion de reconnaissance pour chacun d'eux;

CONSIDÉRANT QUE le Club de l'âge d'or Ladauversière Nuova-Forza qui a célébré en 2015 son 40e anniversaire figure parmi les organismes honorés cette année;

CONSIDÉRANT QUE le Club de l'âge d'or Ladauversière Nuova-Forza est un précieux partenaire de l'arrondissement de Saint-Léonard en contribuant à l'épanouissement et au développement de l'interaction sociale d'hommes âgés de 55 ans et plus afin de conserver et d'améliorer leur qualité de vie;

CONSIDÉRANT QUE le Club de l'âge d'or Ladauversière Nuova-Forza collabore avec l'arrondissement de Saint-Léonard pour promouvoir le vieillissement actif de qualité en mettant sur pied des activités telles que des ateliers de jeux de cartes, des activités de bocce et plusieurs sorties ainsi que des fêtes annuelles.

Il est proposé par Michel Bissonnet

appuyé par Patricia R. Lattanzio, Dominic Perri, Mario Battista et Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Que le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, au nom de toutes les Léonardoises et de tous les Léonardois, adresse ses plus sincères remerciements au Club de l'âge d'or Ladauversière Nuova-Forza pour ses 40 années de présence et d'engagement au sein de la communauté léonardoise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.08 1163071014

CA16 13 0146

MOTION POUR LE 40E ANNIVERSAIRE DU CLUB DE L'ÂGE D'OR SACRA FAMIGLIA.

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Saint-Léonard a mis en place, en 2013, un programme de reconnaissance pour honorer, chaque année, les organismes partenaires qui célèbrent un 10e, 15e, 20e, 25e, 30e, 40e ou 50e anniversaire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, dans le cadre de ce programme, doit décerner, soit une plaque honorifique, soit un certificat encadré, aux organismes qui célèbrent un tel anniversaire, et adopter une motion de reconnaissance pour chacun d'eux;

CONSIDÉRANT QUE le Club de l'âge d'or Sacra Famiglia qui célèbre en 2016 son 40e anniversaire figure parmi les organismes honorés cette année;

CONSIDÉRANT QUE le Club de l'âge d'or Sacra Famiglia est un précieux partenaire de l'arrondissement de Saint-Léonard pour répondre aux besoins croissants de la population aînée en matière d'autonomie et de stimulation intellectuelle et physique;



CONSIDÉRANT QUE le Club de l'âge d'or Sacra Famiglia collabore avec l'arrondissement de Saint-Léonard pour promouvoir le vieillissement actif de qualité en mettant sur pied des activités telles que des cours de conditionnement physique et de danse en ligne, des soirées de bingo et de jeux de cartes ainsi que des fêtes annuelles.

Il est proposé par Michel Bissonnet

appuyé par Patricia R. Lattanzio, Dominic Perri, Mario Battista et Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Que le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, au nom de toutes les Léonardoises et de tous les Léonardois, adresse ses plus sincères remerciements au Club de l'âge d'or Sacra Famiglia pour ses 40 années de présence et d'engagement au sein de la communauté léonardoise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.09 1163071001

CA16 13 0147

MOTION POUR LE 40E ANNIVERSAIRE DU C.P.A. ST-LÉONARD INC.

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Saint-Léonard a mis en place, en 2013, un programme de reconnaissance pour honorer, chaque année, les organismes partenaires qui célèbrent un 10e, 15e, 20e, 25e, 30e, 40e ou 50e anniversaire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, dans le cadre de ce programme, doit décerner, soit une plaque honorifique, soit un certificat encadré, aux organismes qui célèbrent un tel anniversaire, et adopter une motion de reconnaissance pour chacun d'eux;

CONSIDÉRANT QUE le C.P.A. St-Léonard inc. qui a célébré à la fin de l'année 2015 son 40e anniversaire figure parmi les organismes honorés cette année;

CONSIDÉRANT QUE le C.P.A. St-Léonard inc. est un précieux partenaire de l'arrondissement de Saint-Léonard dans l'offre de services de sports et de loisirs, en enseignant le patinage artistique et en favorisant la participation de tous, des tout-petits aux adultes, incluant les personnes handicapées;

CONSIDÉRANT QUE le C.P.A. St-Léonard inc. collabore avec l'arrondissement de Saint-Léonard pour promouvoir les bienfaits de l'activité physique et du sport, tout en encourageant les plus jeunes à évoluer et à se surpasser.

Il est proposé par Michel Bissonnet

appuyé par Patricia R. Lattanzio, Dominic Perri, Mario Battista et Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Que le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, au nom de toutes les Léonardoises et de tous les Léonardois, adresse ses plus sincères remerciements au C.P.A. St-Léonard inc. pour ses 40 années de présence et d'engagement au sein de la communauté léonardoise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.10 1163071009

CA16 13 0148

MOTION POUR LE 40E ANNIVERSAIRE DU CLUB PHILATÉLIQUE DE SAINT-LÉONARD.

CONSIDÉRANT que l'arrondissement de Saint-Léonard a mis en place, en 2013, un programme de reconnaissance pour honorer, chaque année, les organismes partenaires qui célèbrent un 10e, 15e, 20e, 25e, 30e, 40e ou 50e anniversaire;

CONSIDÉRANT que le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, dans le cadre de ce programme, doit décerner, soit une plaque honorifique, soit un certificat encadré, aux organismes qui célèbrent un tel anniversaire, et adopter une motion de reconnaissance pour chacun d'eux;

CONSIDÉRANT que le Club philatélique de Saint-Léonard qui célèbre en 2016 son 40e anniversaire figure parmi les organismes honorés cette année;

CONSIDÉRANT que le Club philatélique de Saint-Léonard est un précieux partenaire de l'arrondissement de Saint-Léonard dans l'offre de services de sports et de loisirs, en offrant un espace aux mordus de philatélie pour pratiquer leur passion;

CONSIDÉRANT que le Club philatélique de Saint-Léonard collabore avec l'arrondissement de Saint-Léonard pour promouvoir et développer la pratique de ce loisir sur le territoire, tout en favorisant l'interaction sociale entre ses membres.

Il est proposé par Michel Bissonnet

appuyé par Patricia R. Lattanzio, Dominic Perri, Mario Battista et Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Que le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, au nom de toutes les Léonardoises et de tous les Léonardois, adresse ses plus sincères remerciements au Club philatélique de Saint-Léonard pour ses 40 années de présence et d'engagement au sein de la communauté léonardoise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.11 1163071004

CA16 13 0149

MOTION POUR LE 40E ANNIVERSAIRE DE LA LIGUE DE TENNIS DE SAINT-LÉONARD.

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Saint-Léonard a mis en place, en 2013, un programme de reconnaissance pour honorer, chaque année, les organismes partenaires qui célèbrent un 10e, 15e, 20e, 25e, 30e, 40e ou 50e anniversaire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, dans le cadre de ce programme, doit décerner, soit une plaque honorifique, soit un certificat encadré, aux organismes qui célèbrent un tel anniversaire, et adopter une motion de reconnaissance pour chacun d'eux;

CONSIDÉRANT QUE la Ligue de tennis de Saint-Léonard qui célèbre en 2016 son 40e anniversaire figure parmi les organismes honorés cette année;

CONSIDÉRANT QUE la Ligue de tennis de Saint-Léonard est un précieux partenaire de l'arrondissement de Saint-Léonard dans l'offre de services de sports et de loisirs en offrant à la population l'opportunité de pratiquer le tennis dans un cadre amical ou compétitif, que ce soit au niveau débutant, intermédiaire ou avancé;



CONSIDÉRANT QUE la Ligue de tennis de Saint-Léonard collabore avec l'arrondissement de Saint-Léonard pour promouvoir les bonnes habitudes de vie ainsi que la pratique de ce sport dans le respect et l'équité.

Il est proposé par Michel Bissonnet

appuyé par Patricia R. Lattanzio, Dominic Perri, Mario Battista et Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Que le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, au nom de toutes les Léonardoises et de tous les Léonardois, adresse ses plus sincères remerciements à la Ligue de tennis de Saint-Léonard pour ses 40 années de présence et d'engagement au sein de la communauté léonardoise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.12 1163071007

CA16 13 0150

MOTION POUR LE 40E ANNIVERSAIRE DU MOUVEMENT FRATERNITÉ MULTI-ETHNIQUE INC.

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Saint-Léonard a mis en place, en 2013, un programme de reconnaissance pour honorer, chaque année, les organismes partenaires qui célèbrent un 10e, 15e, 20e, 25e, 30e, 40e ou 50e anniversaire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, dans le cadre de ce programme, doit décerner, soit une plaque honorifique, soit un certificat encadré, aux organismes qui célèbrent un tel anniversaire, et adopter une motion de reconnaissance pour chacun d'eux;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement fraternité multi-ethnique inc. qui célèbre en 2016 son 40e anniversaire figure parmi les organismes honorés cette année;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement fraternité multi-ethnique inc. est un précieux partenaire de l'arrondissement de Saint-Léonard pour répondre aux besoins des individus et des familles issus des communautés ethnoculturelles vivant sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement fraternité multi-ethnique inc. collabore avec l'arrondissement de Saint-Léonard à lutter contre la faim et l'exclusion sociale. Il offre des activités d'éducation favorisant l'autonomie et la participation citoyenne des individus comme citoyens à part entière.

Il est proposé par Michel Bissonnet

appuyé par Patricia R. Lattanzio, Dominic Perri, Mario Battista et Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Que le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, au nom de toutes les Léonardoises et de tous les Léonardois, adresse ses plus sincères remerciements au Mouvement fraternité multi-ethnique inc. pour ses 40 années de présence et d'engagement au sein de la communauté léonardoise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.13 1163071002

CA16 13 0151

MOTION POUR LE 30E ANNIVERSAIRE DE L'ACCUEIL AUX IMMIGRANTS DE L'EST DE MONTRÉAL.

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Saint-Léonard a mis en place, en 2013, un programme de reconnaissance pour honorer, chaque année, les organismes partenaires qui célèbrent un 10e, 15e, 20e, 25e, 30e, 40e ou 50e anniversaire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, dans le cadre de ce programme, doit décerner, soit une plaque honorifique, soit un certificat encadré, aux organismes qui célèbrent un tel anniversaire, et adopter une motion de reconnaissance pour chacun d'eux;

CONSIDÉRANT QUE l'Accueil aux immigrants de l'Est de Montréal qui célèbre en 2016 son 30e anniversaire figure parmi les organismes honorés cette année;

CONSIDÉRANT QUE l'Accueil aux immigrants de l'Est de Montréal est un précieux partenaire de l'arrondissement de Saint-Léonard afin de répondre aux besoins d'intégration socioéconomique des immigrants et des minorités visibles et qu'il a su développer une expertise et un savoir-faire unique pour jouer un rôle primordial auprès de cette population;

CONSIDÉRANT QUE l'Accueil aux immigrants de l'Est de Montréal collabore avec l'arrondissement de Saint-Léonard pour fournir des services à la population immigrante dans l'Est de Montréal en transmettant des valeurs telles que l'intégrité, la loyauté et le respect.

Il est proposé par Michel Bissonnet

appuyé par Patricia R. Lattanzio, Dominic Perri, Mario Battista et Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Que le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, au nom de toutes les Léonardoises et de tous les Léonardois, adresse ses plus sincères remerciements à l'Accueil aux immigrants de l'Est de Montréal pour ses 30 années de présence et d'engagement au sein de la communauté léonardoise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.14 1163071010

CA16 13 0152

MOTION POUR LE 25E ANNIVERSAIRE DU CLUB TOASTMASTERS DE SAINT-LÉONARD.

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Saint-Léonard a mis en place, en 2013, un programme de reconnaissance pour honorer, chaque année, les organismes partenaires qui célèbrent un 10e, 15e, 20e, 25e, 30e, 40e ou 50e anniversaire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, dans le cadre de ce programme, doit décerner, soit une plaque honorifique, soit un certificat encadré, aux organismes qui célèbrent un tel anniversaire, et adopter une motion de reconnaissance pour chacun d'eux;

CONSIDÉRANT QUE le Club Toastmasters de Saint-Léonard qui célèbre en 2016 son 25e anniversaire figure parmi les organismes honorés cette année;

CONSIDÉRANT QUE le Club Toastmasters de Saint-Léonard est un précieux partenaire de l'arrondissement de Saint-Léonard dans l'offre de services à la population léonardoise en matière de développement des compétences en communication;



CONSIDÉRANT QUE le Club Toastmasters de Saint-Léonard collabore avec l'arrondissement de Saint-Léonard pour promouvoir la confiance en soi, le leadership et la prise de parole en public.

Il est proposé par Michel Bissonnet

appuyé par Patricia R. Lattanzio, Dominic Perri, Mario Battista et Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Que le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, au nom de toutes les Léonardoises et de tous les Léonardois, adresse ses plus sincères remerciements au Club Toastmasters de Saint-Léonard pour ses 25 années de présence et d'engagement au sein de la communauté léonardoise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.15 1163071011

CA16 13 0153

MOTION POUR LE 20E ANNIVERSAIRE DU CLUB D'ÂGE D'OR PARC DELORME.

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Saint-Léonard a mis en place, en 2013, un programme de reconnaissance pour honorer, chaque année, les organismes partenaires qui célèbrent un 10e, 15e, 20e, 25e, 30e, 40e ou 50e anniversaire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, dans le cadre de ce programme, doit décerner, soit une plaque honorifique, soit un certificat encadré, aux organismes qui célèbrent un tel anniversaire, et adopter une motion de reconnaissance pour chacun d'eux;

CONSIDÉRANT QUE le Club d'âge d'or parc Delorme qui célèbre en 2016 son 20e anniversaire figure parmi les organismes honorés cette année;

CONSIDÉRANT QUE le Club d'âge d'or parc Delorme est un précieux partenaire de l'arrondissement de Saint-Léonard en contribuant à l'épanouissement et au développement de l'interaction sociale des personnes âgées de 55 ans et plus;

CONSIDÉRANT QUE le Club d'âge d'or parc Delorme collabore avec l'arrondissement de Saint-Léonard pour promouvoir le vieillissement actif de qualité en mettant sur pied des activités telles que des soirées de bingo et de jeux de cartes, du chant, des activités de marche et de conditionnement physique ainsi que des fêtes annuelles.

Il est proposé par Michel Bissonnet

appuyé par Patricia R. Lattanzio, Dominic Perri, Mario Battista et Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Que le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, au nom de toutes les Léonardoises et de tous les Léonardois, adresse ses plus sincères remerciements au Club d'âge d'or parc Delorme pour ses 20 années de présence et d'engagement au sein de la communauté léonardoise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.16 1163071012

CA16 13 0154

MOTION POUR LE 20E ANNIVERSAIRE DE LA MAISON DE LA FAMILLE DE SAINT-LÉONARD.

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Saint-Léonard a mis en place, en 2013, un programme de reconnaissance pour honorer, chaque année, les organismes partenaires qui célèbrent un 10e, 15e, 20e, 25e, 30e, 40e ou 50e anniversaire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, dans le cadre de ce programme, doit décerner, soit une plaque honorifique, soit un certificat encadré, aux organismes qui célèbrent un tel anniversaire, et adopter une motion de reconnaissance pour chacun d'eux;

CONSIDÉRANT QUE la Maison de la famille de Saint-Léonard qui célèbre en 2016 son 20e anniversaire figure parmi les organismes honorés cette année;

CONSIDÉRANT QUE la Maison de la famille de Saint-Léonard est un précieux partenaire de l'arrondissement de Saint-Léonard pour répondre aux besoins des familles et contribuer à leur qualité de vie, notamment en aidant à briser l'isolement et en outillant les parents;

CONSIDÉRANT QUE la Maison de la famille de Saint-Léonard collabore avec l'arrondissement de Saint-Léonard pour promouvoir des valeurs telles que le partage et l'entraide, tout en favorisant l'intégration culturelle.

Il est proposé par Michel Bissonnet

appuyé par Patricia R. Lattanzio, Dominic Perri, Mario Battista et Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Que le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, au nom de toutes les Léonardoises et de tous les Léonardois, adresse ses plus sincères remerciements à la Maison de la famille de Saint-Léonard pour ses 20 années de présence et d'engagement au sein de la communauté léonardoise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.17 1163071013

CA16 13 0155

MOTION POUR LE 10E ANNIVERSAIRE DE CONCERTATION SAINT-LÉONARD.

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Saint-Léonard a mis en place, en 2013, un programme de reconnaissance pour honorer, chaque année, les organismes partenaires qui célèbrent un 10e, 15e, 20e, 25e, 30e, 40e ou 50e anniversaire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, dans le cadre de ce programme, doit décerner, soit une plaque honorifique, soit un certificat encadré, aux organismes qui célèbrent un tel anniversaire, et adopter une motion de reconnaissance pour chacun d'eux;

CONSIDÉRANT QUE Concertation Saint-Léonard qui célèbre en 2016 son 10e anniversaire figure parmi les organismes honorés cette année;

CONSIDÉRANT QUE Concertation Saint-Léonard est un précieux partenaire de l'arrondissement de Saint-Léonard afin de rassembler des citoyens et des organismes qui désirent travailler à l'amélioration du mieux-être de la collectivité léonardoise;



CONSIDÉRANT QUE Concertation Saint-Léonard collabore avec l'arrondissement de Saint-Léonard pour mettre en place les conditions favorables à un climat d'harmonie, de confiance, de transparence et de respect afin de mobiliser le milieu autour d'enjeux précis.

Il est proposé par Michel Bissonnet

appuyé par Patricia R. Lattanzio, Dominic Perri, Mario Battista et Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Que le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, au nom de toutes les Léonardoises et de tous les Léonardois, adresse ses plus sincères remerciements à Concertation Saint-Léonard pour ses 10 années de présence et d'engagement au sein de la communauté léonardoise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.18 1163071015

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 h 4, le président d'assemblée ouvre la période de questions. Huit (8) citoyens font des interventions. À 19 h 46, la période de questions est terminée.

CA16 13 0156

MODIFIER LA RÉOLUTION NUMÉRO CA11 13 0197 CONCERNANT L'ADHÉSION DE L'ARRONDISSEMENT À LA STRATÉGIE D'INCLUSION DE LOGEMENTS ABORDABLES DANS LES NOUVEAUX PROJETS RÉSIDENTIELS.

ATTENDU QU'en décembre 2015, le comité exécutif a adopté des modifications à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

De modifier la résolution numéro CA11 13 0197 concernant l'adhésion de l'arrondissement à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels afin de tenir compte des mesures révisées de cette Stratégie adoptées par le comité exécutif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.01 1163385002

CA16 13 0157

ADOPTER LE PLAN LOCAL DE DÉPLACEMENTS DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

D'adopter le Plan local de déplacements de l'arrondissement de Saint-Léonard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.02 1167281003

CA16 13 0158

OCTROI DE CONTRAT - AGRANDISSEMENT DU STATIONNEMENT DU PARC GIUSEPPE-GARIBALDI - CONTRAT NUMÉRO 201-153 - LES ENTREPRENEURS BUCARO INC. – 127 981,55 \$.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

D'octroyer un contrat à la compagnie LES ENTREPRENEURS BUCARO INC., le plus bas soumissionnaire conforme, pour l'agrandissement du stationnement du parc Giuseppe-Garibaldi, contrat numéro 201-153, au montant total de 127 981,55 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1163693008

CA16 13 0159

OCTROI DE CONTRAT - FOURNITURE ET INSTALLATION DES PANNEAUX SIGNALÉTIQUES INTÉRIEURS ET EXTÉRIEURS POUR L'ARÉNA MARTIN-BRODEUR - CONTRAT NUMÉRO 300-150 - ENSEIGNES CMD INC. – 12 633,34 \$.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'octroyer un contrat à la compagnie ENSEIGNES CMD INC., le seul soumissionnaire conforme, pour la fourniture et installation des panneaux signalétiques intérieurs et extérieurs pour l'aréna Martin-Brodeur, contrat numéro 300-150, au montant total de 12 633,34 \$.



D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1167288001

CA16 13 0160

OCTROI DE CONTRAT - ORGANISATION D'ACTIVITÉS ET D'ANIMATION GÉNÉRALE DE LA FÊTE DES CITOYENS 2016 - APPEL D'OFFRES NUMÉRO 16-15234 - GROUPE ATEL INC. – 50 703,98 \$.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'octroyer un contrat à la compagnie GROUPE ATEL INC., le seul soumissionnaire conforme, pour l'organisation d'activités et d'animation générale de la fête des citoyens 2016, appel d'offres numéro 16-15234, au montant total de 50 703,98 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1161602008

CA16 13 0161

OCTROI DE CONTRAT - SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE ET INGÉNIERIE POUR LA RÉNOVATION ET MISE AUX NORMES DU PAVILLON GIUSEPPE-GARIBALDI - CONTRAT NUMÉRO SP-99A - LES ARCHITECTES LABONTÉ MARCIL (S.E.N.C.) – 117 594,13 \$.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'octroyer un contrat à la compagnie LES ARCHITECTES LABONTÉ MARCIL (S.E.N.C.), le soumissionnaire conforme s'étant mérité le meilleur pointage lors de l'évaluation par le comité de sélection pour les services professionnels en architecture et ingénierie pour la rénovation et mise aux normes du pavillon Giuseppe-Garibaldi, contrat numéro SP-99A, au montant total de 117 594,13 \$ soit 106 903,75 \$, le prix de la soumission augmenté de 10 690,38 \$ représentant le montant des contingences de 10 %.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 1160512014

CA16 13 0162

ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE NON-RÉCURRENTÉ DE 500 \$ À L'ASSOCIATION DES LOCATAIRES DE LA RÉSIDENCE GÉRARD-POITRAS POUR SON 25E ANNIVERSAIRE DE FONDATION.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'accorder une aide financière non-récurrente de 500 \$ à l'Association des locataires de la Résidence Gérard-Poitras pour son 25^e anniversaire de fondation.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.05 1163071016

CA16 13 0163

APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTIONS ET ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE NON RÉCURRENTÉ TOTALISANT LA SOMME DE 142 889 \$ À HUIT (8) ORGANISMES POUR DES PROJETS DE QUARTIER DANS LE CADRE DES FESTIVITÉS DU 375E ANNIVERSAIRE DE MONTRÉAL EN 2017.

ATTENDU QUE la Ville célébrera en 2017 son 375e anniversaire et que des festivités auront lieu pour célébrer cet événement;

ATTENDU QUE les organismes visés par les conventions ont pour mission d'organiser des projets culturels;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a octroyé des subventions à la Ville pour célébrer son 375e anniversaire;

ATTENDU QUE la Ville s'est engagée à l'égard du gouvernement du Québec à donner visibilité à ce dernier lors des festivités du 375e anniversaire de la Ville;

ATTENDU QUE les organismes ont soumis à la Ville des projets d'événement pour souligner les festivités pour l'arrondissement, tel que décrit à l'Annexe A de chacune des conventions;

ATTENDU QUE les organismes sollicitent la participation financière de la Ville pour la réalisation des projets d'événement;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager les organismes à réaliser leur projets d'événement en les aidant financièrement.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'approuver les projets de convention et d'accorder une aide financière totalisant la somme de 142 889 \$ aux huit (8) organismes ci-après désignés, au montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour des projets de quartier dans le cadre des festivités du 375^e anniversaire de Montréal en 2017 :

ORGANISMES	PROJETS	MONTANT
Collectif jeunesse de Saint-Léonard	Festival jeunesse - Active ta culture!	38 000 \$
Jeunes marins urbains	Cap sur Saint-Léonard!	10 875 \$
Nature-Action Québec inc.	Cultivons Saint-Léonard	14 310 \$
Association des artisans de la sculpture de Saint-Léonard	La sculpture en folie!	1 950 \$
Association Haïtiano-Canado-Québécoise d'aide aux démunis	Saint-Léonard dans toutes ses couleurs	15 420 \$
Accueil aux immigrants de l'est de Montréal	St-Léonard 3Dimensions 7Langues 5Continents!	29 374 \$
Maison de la famille de Saint-Léonard	Famille en plein air!	10 710 \$
Société de développement commercial de la rue Jean-Talon à Saint-Léonard	Histoire de se parler	22 250 \$
Total		142 889 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.06 1164013002

CA16 13 0164

OCTROI DE CONTRAT - CONSTRUCTION DE LA SCÈNE CULTURELLE EXTÉRIEURE PERMANENTE AU PARC WILFRID-BASTIEN - CONTRAT NUMÉRO 300-143 - CONSTRUCTION SOJO INC. – 1 355 267,81 \$.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

D'octroyer un contrat à la compagnie CONSTRUCTION SOJO INC., le plus bas soumissionnaire conforme, pour la construction d'une scène culturelle extérieure permanente au parc Wilfrid-Bastien, contrat numéro 300-143, au montant total de 1 355 267,81 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.07 1160512013

CA16 13 0165

DÉPÔT DES RAPPORTS FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES FINANCIÈRES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 30 AVRIL 2016.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1^{er} au 30 avril 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1160512012

CA16 13 0166

DÉPÔT DU RAPPORT FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 30 AVRIL 2016.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport faisant état des décisions déléguées en matière de ressources humaines pour la période du 1^{er} au 30 avril 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1164821005

CA16 13 0167

ADOPTER L'AFFECTATION DU SURPLUS DE GESTION DÉGAGÉ DE L'EXERCICE FINANCIER DE 2015 D'UN MONTANT DE 2 280 700 \$.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :



D'affecter le surplus de gestion de l'année 2015 d'un montant de 2 280 700 \$ au comblement des réserves suivantes :

Surplus de gestion - Ester en justice :	277 600 \$;
Surplus de gestion affecté – Imprévus :	490 300 \$;
Surplus de gestion affecté - Autres fins :	1 512 800 \$.

et ce, conformément à la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2015 adoptée par le conseil de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.03 1160512010

CA16 13 0168

REPORT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS (PTI) 2015 NON RÉALISÉES ET AUTORISATION DE VIREMENTS BUDGÉTAIRES NÉCESSAIRES À LA RÉAFFECTATION D'UNE SOMME DE 3 456 000 \$ PROVENANT DU SURPLUS PTI 2015 ET TRANSFÉRÉE EN BUDGET PTI ADDITIONNEL EN 2016 AFIN DE POURSUIVRE ET RÉALISER LES PROJETS PRÉVUS.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'autoriser les virements budgétaires nécessaires à la réaffectation d'une somme de 3 456 000 \$ provenant du surplus du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2015 et transférée en budget additionnel au PTI 2016 afin de poursuivre et de réaliser les projets d'investissements prévus, et ce, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.04 1160512011

CA16 13 0169

AUTORISER LA VENTE À L'ENCAN À JUSTE PRIX DE VÉHICULES USAGÉS ET D'ÉQUIPEMENTS AYANT DÉPASSÉ LEUR DURÉE DE VIE OU ÉTANT DEVENUS HORS D'USAGE - LES ENCANS RITCHIE BROS. (CANADA) LTÉE.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'autoriser la vente à l'encan à juste prix de véhicules usagés et d'équipements ayant dépassé leur durée de vie utile ou étant devenus hors d'usage, tel que détaillé au sommaire décisionnel numéro 1165202002, par l'intermédiaire de la compagnie LES ENCANS RITCHIE BROS. (CANADA) LTÉE, lors de l'encan prévu le 7 juillet 2016.

D'imputer les recettes et les dépenses reliées à cette vente conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.05 1165202002

Le 6 juin 2016

CA16 13 0170

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-346 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886, DE FAÇON À : A) PRÉCISER LES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX CASES DE STATIONNEMENT RÉSERVÉES AUX PERSONNES HANDICAPÉES DANS LES STATIONNEMENTS PRIVÉS ET ASSURER LEUR PÉRENNITÉ; B) FACILITER L'INSTALLATION D'UNE PLATE-FORME ÉLÉVATRICE POUR PERSONNE HANDICAPÉE; C) ASSURER UN ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR MINIMAL ET MAXIMAL SUR LES TERRAINS ACCESSIBLES AU PUBLIC DE FAÇON À FACILITER L'ACCÈS ET AUGMENTER LE SENTIMENT DE SÉCURITÉ.

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Dominic Perri de la présentation à une prochaine séance du conseil, du règlement numéro 1886-346 intitulé : Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1886, de façon à : a) préciser les dispositions applicables aux cases de stationnement réservées aux personnes handicapées dans les stationnements privés et assurer leur pérennité; b) faciliter l'installation d'une plate-forme élévatrice pour personne handicapée; c) assurer un éclairage extérieur minimal et maximal sur les terrains accessibles au public de façon à faciliter l'accès et augmenter le sentiment de sécurité.

40.01 1164871017

CA16 13 0171

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-346 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886, DE FAÇON À : A) PRÉCISER LES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX CASES DE STATIONNEMENT RÉSERVÉES AUX PERSONNES HANDICAPÉES DANS LES STATIONNEMENTS PRIVÉS ET ASSURER LEUR PÉRENNITÉ; B) FACILITER L'INSTALLATION D'UNE PLATE-FORME ÉLÉVATRICE POUR PERSONNE HANDICAPÉE; C) ASSURER UN ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR MINIMAL ET MAXIMAL SUR LES TERRAINS ACCESSIBLES AU PUBLIC DE FAÇON À FACILITER L'ACCÈS ET AUGMENTER LE SENTIMENT DE SÉCURITÉ.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'adopter le premier projet de règlement numéro 1886-346 intitulé : Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1886, de façon à : a) préciser les dispositions applicables aux cases de stationnement réservées aux personnes handicapées dans les stationnements privés et assurer leur pérennité; b) faciliter l'installation d'une plate-forme élévatrice pour personne handicapée; c) assurer un éclairage extérieur minimal et maximal sur les terrains accessibles au public de façon à faciliter l'accès et augmenter le sentiment de sécurité.

Une assemblée publique de consultation sera tenue sur ce premier projet de règlement, le 22 juin 2016, à 17 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1164871017



CA16 13 0172

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-344 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886, DE FAÇON À : A) ABROGER L'ARTICLE 5.13 RELATIF AUX ANIMAUX PROHIBÉS; B) AJOUTER UN MATÉRIAU DE REVÊTEMENT EXTÉRIEUR AUTORISÉ EN REMPLACEMENT D'UN MATÉRIAU AUTRE QUE DE LA MAÇONNERIE SOLIDE POUR UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL H1 OU H2; C) PRÉCISER LES CARACTÉRISTIQUES D'UNE CLÔTURE EXIGÉE SUR UN TERRAIN COMMERCIAL OU INDUSTRIEL, ADJACENT À UN TERRAIN RÉSIDENTIEL; D) REMPLACER, À LA GRILLE DES USAGES ET NORMES DE LA ZONE C01-05, L'APPLICATION DE LA SECTION 7.2.2.3 PAR L'APPLICATION DE LA SECTION 7.2.2.5 RELATIVE À L'AFFICHAGE.

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 18 mai 2016;

ATTENDU QUE ce règlement est identique au projet de règlement adopté lors de la séance du 2 mai 2016;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours ouvrables avant la séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 18 mai 2016 et d'adopter le règlement numéro 1886-344 intitulé : Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1886, de façon à : a) abroger l'article 5.13 relatif aux animaux prohibés; b) ajouter un matériau de revêtement extérieur autorisé en remplacement d'un matériau autre que de la maçonnerie solide pour un bâtiment résidentiel h1 ou h2; c) préciser les caractéristiques d'une clôture exigée sur un terrain commercial ou industriel, adjacent à un terrain résidentiel, d) remplacer, à la grille des usages et normes de la zone C01-05, l'application de la section 7.2.2.3 par l'application de la section 7.2.2.5 relative à l'affichage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1164871012

CA16 13 0173

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ET ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-345 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886, DE FAÇON À : A) PERMETTRE L'AMÉNAGEMENT, EN ZONE INDUSTRIELLE, DE CERTAINS BUREAUX RELIÉS À UNE ACTIVITÉ INDUSTRIELLE À LA MEZZANINE OU AU 2E ÉTAGE D'UN BÂTIMENT; B) UNIFORMISER LES DATES PERMISES D'INSTALLATION DE TOUS LES TYPES D'ABRIS SAISONNIERS.

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 18 mai 2016;

Le 6 juin 2016

ATTENDU QUE ce second projet de règlement est identique au premier projet adopté lors de la séance du 2 mai 2016.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 18 mai 2016 et d'adopter le second projet de règlement numéro 1886-345 intitulé : Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1886, de façon à : a) permettre l'aménagement, en zone industrielle, de certains bureaux reliés à une activité industrielle à la mezzanine ou au 2^e étage d'un bâtiment; b) uniformiser les dates permises d'installation de tous les types d'abris saisonniers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1164871013

CA16 13 0174

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1887-22 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION DANS LES LIMITES DE LA VILLE (1887) AFIN DE MODIFIER LES RÈGLES DE STATIONNEMENT LORS DE L'ENLÈVEMENT DE LA NEIGE.

ATTENDU QUE ce règlement est identique au projet de règlement présenté lors de la séance du 2 mai 2016;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours ouvrables avant la séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'adopter le règlement numéro 1887-22 intitulé : Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation dans les limites de la Ville (1887) afin de modifier les règles de stationnement lors de l'enlèvement de la neige.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1163022010



CA16 13 0175

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2218-1 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2016) (2218) AFIN DE MODIFIER CERTAINS TARIFS RELATIFS À L'URBANISME.

ATTENDU QUE ce règlement est identique au projet de règlement présenté lors de la séance du 2 mai 2016;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours ouvrables avant la séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'adopter le règlement numéro 2218-1 intitulé : Règlement modifiant le règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (2218) afin de modifier certains tarifs relatifs à l'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1163022012

CA16 13 0176

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - PRÉSENTATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) - NOUVEAU BÂTIMENT RÉSIDENTIEL UNIFAMILIAL ISOLÉ SITUÉ AU 8685, RUE AÉTERNA - LOT NUMÉRO 1 333 618 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme en date du 18 mai 2016.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2016-08 visant la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 8685, rue Aéterna, lot numéro 1 333 618 du cadastre du Québec, dans la zone H11-02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1165909011

CA16 13 0177

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - PRÉSENTATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) - NOUVEAU BÂTIMENT RÉSIDENTIEL UNIFAMILIAL ISOLÉ SITUÉ AU 5540, RUE DE FOUCAULD (NOUVEAU NUMÉRO CIVIQUE) - LOT NUMÉRO 1 332 637 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme en date du 18 mai 2016.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2016-10 visant la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel unifamilial isolé de deux (2) étages sur le terrain situé à l'angle des rues Laverdière et De Foucauld, actuellement occupé par un bâtiment unifamilial isolé d'un (1) étage situé au 8925, rue Laverdière, et qui sera modifié en orientant la façade principale vers la rue De Foucauld, remplaçant ainsi le numéro civique par le 5540, rue De Foucauld (nouveau numéro civique), lot numéro 1 332 637 du cadastre du Québec, dans la zone H09-13.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.07 1165909012

CA16 13 0178

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - PRÉSENTATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) - MODIFICATION D'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL UNIFAMILIAL ISOLÉ SITUÉ AU 9055, RUE DESCHAMBAULT - LOT NUMÉRO 1 332 547 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme en date du 18 mai 2016

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2016-09 visant la modification d'un bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 9055, rue Deschambault, lot numéro 1 332 547 du cadastre du Québec, dans la zone H09-13.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.08 1164871014



CA16 13 0179

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 2205-1 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (2205) AFIN D'EN MODIFIER SA COMPOSITION.

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Dominic Perri de la présentation à une prochaine séance du conseil, du règlement numéro 2205-1 intitulé : Règlement modifiant le Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (2205) afin d'en modifier sa composition.

40.09 1163022013

CA16 13 0180

DÉSIGNATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT D'ARRONDISSEMENT POUR LES MOIS DE JUILLET, AOÛT, SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2016.

Il est proposé par Michel Bissonnet

appuyé par Mario Battista

et résolu :

De désigner madame la conseillère Lili-Anne Tremblay comme maire suppléant de l'arrondissement de Saint-Léonard pour les mois de juillet, août, septembre et octobre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

51.01 1163022002

CA16 13 0181

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 18 MAI 2016.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 18 mai 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.01 1163385001

CA16 13 0182

DÉPÔT DES STATISTIQUES CONCERNANT LES PERMIS DE CONSTRUCTION ET LES CERTIFICATS D'AUTORISATION D'USAGE - AVRIL 2016.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

Le 6 juin 2016

Prendre acte du dépôt du rapport mensuel de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises concernant les permis de construction et les certificats d'autorisation d'usage émis au cours du mois d'avril 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.02 1160539005

CA16 13 0183

DÉPOSER AU CONSEIL MUNICIPAL LE BILAN ANNUEL 2015 RELATIF À L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR L'UTILISATION DES PESTICIDES (04-041) SUR LE TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

De déposer au conseil municipal le bilan annuel 2015 relatif à l'application du Règlement concernant l'utilisation des pesticides (04-041) sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Léonard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.03 1167281002

CA16 13 0184

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-343 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886 AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL (RCG 14-029) ET D'APPORTER D'AUTRES MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES CONNEXES.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de correction signé par le secrétaire d'arrondissement en date du 1^{er} juin 2016 ainsi qu'une copie corrigée du règlement numéro 1886-343 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1886 afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) et d'apporter d'autres modifications réglementaires », adopté le 2 mai 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.04 1163022014



CA16 13 0185

LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

Qu'à 20 h 2, la présente séance du conseil d'arrondissement soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 juillet 2016.

Arrondissement de Saint-Léonard

Michel Bissonnet
Maire d'arrondissement

Me Guylaine Champoux
Secrétaire d'arrondissement

Le 6 juin 2016